

Réunion du Conseil Municipal En date du 6 octobre 2022

PROCES VERBAL DE SÉANCE

Le 6 octobre 2022 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de M. Jean-Charles ALIBERT, Maire

Date de la convocation : 26 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Conseillers présents : : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER

Absents excusés : Marie-Noëlle LE ROUX (pouvoir à Magali BRIDE), Jean-Philippe SIRGUE.

Absents : Fabienne COLAS, Laurent MOREAU.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, M. Jean-Marie BODT, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2022

Approuvé à l'unanimité.

2- Résultats de la consultation des électeurs de la section de La Capelle et délibération d'approbation pour la cession du bien de section E n°566

Pour ce point de l'ordre du jour, M. Aurélien COSTES, qui est intéressé à l'affaire, quitte la salle.

Les électeurs de La Capelle ont été consultés sur le projet de vente du bien de section de la Capelle cadastré E 566 d'une superficie de 75 m² à M. COSTES Aurélien.

Sur 9 électeurs convoqués, 7 se sont déplacés et 7 ont donné un avis favorable à ce projet de vente.

La cession du bien de section cadastré E566 à M. Aurélien COSTES est approuvée à l'unanimité.

3- Résultat de l'enquête publique relative à la vente de portions de chemins ruraux aux lieux-dits La Capelle et Senils et approbation pour la cession de ces portions de chemins ruraux.

M. Aurélien COSTES réintègre la séance de Conseil Municipal à partir de ce point de l'ordre du jour.

Les résultats de l'enquête publique n'étant pas encore publiés, le Conseil municipal reporte cette question au moins de novembre.

4- Validation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de l'assainissement collectif

Le rapport porte sur l'année 2021 :

- Le prix du service est inchangé : 1.58 € / m³
- 3 stations d'épuration en service : Brasc, Montcouyoul et La Croux
- Réseau linéaire : 2.6 km
- Nombre d'abonnés : 49
- Volume facturé : 2075 m³

Le RPQS est validé à l'unanimité.

Autre discussion sur l'assainissement collectif :

Il y aura prochainement (normalement au 1^{er} janvier 2026) un transfert de la compétence de l'assainissement collectif des communes vers le SIAEP des Rives du Tarn. Ce transfert de compétence s'accompagnera d'une hausse progressive de la redevance spécifique à la collecte et au traitement des eaux usées. De 1,58 € par m³ actuellement celle-ci devrait approcher les 2.50 € en 2026.

Afin que les abonnés au service d'assainissement collectif ne subissent pas une trop forte augmentation d'un coup en 2026, le Conseil Municipal décide d'augmenter progressivement les tarifs.

5- Nomination d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et le décret d'application n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal.

M. Jean-Marie Bodt est nommé en qualité de correspondant incendie et secours.

6- Opération du SIEDA et du Parc des Grands Causses pour la mise en place d'extinctions partielles de l'éclairage public dans le village de Brasc et certains hameaux

Le SIEDA et le Parc des Grands Causses propose aux communes qui le souhaitent, une opération d'extinction de l'éclairage public avec pour objectif la réalisation d'économies énergétiques et financières.

Pour Brasc, l'équipement en horloge astronomique pour les coffrets munis de compteurs et enregistrant des consommations importantes (envions 10 coffrets) aurait un cout de 3000 € HT.

L'intégralité de l'éclairage public de la Commune vient d'être renouvelé par des ampoules LED, beaucoup moins énergivores. De plus, ce sont des installations dites « intelligentes » : elles s'adaptent en fonction de la longueur des journées afin de baisser la consommation très tard dans la nuit. Il existe de ce fait un problème technique avec l'extinction totale de l'éclairage : le système actuel ne fonctionnerait plus.

En raison de cette situation particulière, le Conseil Municipal décide de ne pas encore délibérer et de faire un bilan sur ces consommations dans quelques temps.

7- Projet de révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité, la mairie de Brasc a décidé de se renseigner sur les tarifs de location dans les communes avoisinantes. Il se trouve que nombre d'entre elles facturent déjà l'électricité en plus des frais de location. A l'instar de celles-ci, ne serait-ce pas une bonne idée d'installer un compteur afin de pouvoir facturer les frais d'électricité ?

Par ailleurs le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité d'une rénovation énergétique de la salle des fêtes. Il est convenu de faire réaliser un diagnostic énergétique pour répondre à ces questions.

8- Validation de devis (Elagages de platanes en bordure de la RD 552 et Photocopieur)

Le Conseil Municipal n'a pas encore reçu tous les devis concernant l'élagage des platanes et attend donc la prochaine réunion afin de délibérer sur le choix de l'entreprise.

L'achat d'un nouveau photocopieur pour le secrétariat de mairie est approuvé à l'unanimité.

9- Validation des subventions accordées aux associations de la Commune

Les différentes associations ont présenté leurs comptes et leurs projets. Le Conseil Municipal valide donc les subventions de 750 € à chaque association de la commune.

Questions diverses.

- a) Suite aux plaintes concernant la présence de pigeons dans le village, le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès de l'ADM (Association Des Maires) pour étudier les stratégies possibles.
- b) Le Conseil Municipal se questionne sur les décorations de Noël. Faut-il installer des guirlandes lumineuses en dépit de l'appel à la sobriété énergétique ? Peut-être qu'il serait judicieux d'investir dans des guirlandes à LED fonctionnant à l'énergie solaire.
- c) Certains parents d'élève de la commune ont exprimé leur mécontentement quant aux horaires du transport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures

Le Maire de Brasc,
Jean-Charles ALIBERT,

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie BODT,